

Ce Tarif est sujet à modifications sans préavis

OCTOBRE 1923

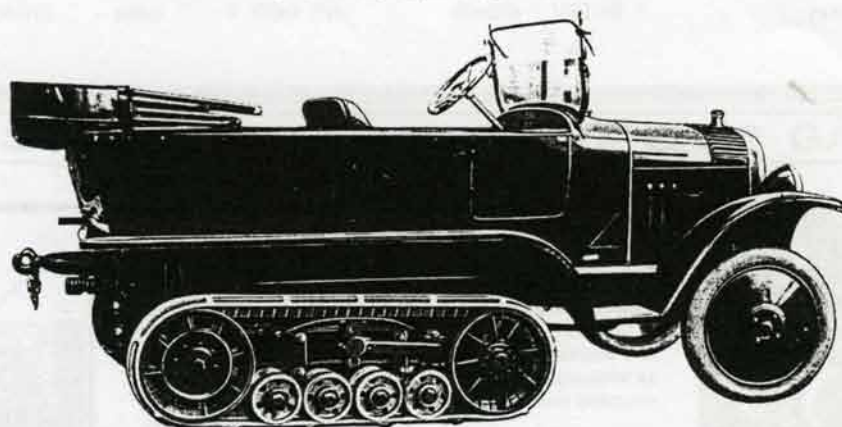
LA 10 HP



CITROËN

munie de propulseurs
KÉGRESSE-HINSTIN

(BREVETÉS EN TOUS PAYS)



DESCRIPTION DES VOITURES 10 HP CITROËN
MUNIES DE PROPULSEURS KEGRESSE-HINSTIN

BLOC-MOTEUR.

Bloc-moteur identique à celui de la 10 HP CITROËN de tourisme avec démarreur électrique et dynamo d'éclairage. Radiateur spécial sur tous les modèles ; pour les climats tropicaux la voiture peut être munie sur demande d'un radiateur " type colonial " de grande capacité avec condenseur de vapeur.

PONT ARRIÈRE.

Avec système de blocage facultatif du différentiel et réducteur de vitesses, commandé du siège du conducteur, permettant d'obtenir, en combinaison avec la boîte de vitesses, 6 multiplications (de 3 à 32 kilomètres à l'heure au régime normal du moteur).

DIRECTION.

Avec système de freinage automatique des chenilles en corrélation avec les mouvements du volant de direction, facilitant les virages dans les terrains meubles ou glissants.

CHASSIS.

Deux types :

- 1° Châssis à longerons relevés à l'arrière, à empattement normal, similaire à celui des voitures CITROËN de tourisme. Ce châssis est muni à l'arrière d'un crochet d'attelage.
- 2° Châssis à longerons droits, à empattement long.

TRAINS PORTEURS-PROPULSEURS.

Les trains porteurs sont de deux modèles qui se différencient surtout par la largeur des galets et de la chenille en caoutchouc.

CHASSIS AVEC PROPULSEURS TYPE " TOUS TERRAINS "

- CHASSIS à longerons relevés à l'arrière, empattement normal, sans carrosserie **23.700 Frs.**
- CHASSIS à longerons relevés avec carrosserie camionnette (y compris supplément pour sièges amovibles permettant de transporter 4 personnes, conducteur compris) **26.700 »**

- 1° Type " TOUS TERRAINS " convenant pour la marche sur terrains variés : routes, prairies, terre labourée, sable, etc.. Ce modèle peut également servir pour la marche sur la neige tassée en munissant les roues avant des skis amovibles faisant partie de l'équipement normal du type " NEIGE ". D'autre part, par le changement des galets, des poulies, et de quelques autres organes, le propulseur " TOUS TERRAINS " peut être transformé en propulseur type " NEIGE ".
- 2° Type " NEIGE ". Convenant spécialement pour la marche sur la neige ; n'est monté que sur les châssis à empattement normal.

CARROSSERIES.

- 1° Carrosserie " camionnette " permettant de transporter 4 personnes (conducteur compris) en plaçant à l'arrière les sièges amovibles. Ridelle à l'arrière. Mêmes accessoires que sur les voitures CITROËN de tourisme. Un des sièges avant bascule pour permettre l'accès à l'arrière de la voiture. Peinture bleu canon, très soignée.
- 2° Carrosserie " camionnette " permettant de transporter 8 personnes (conducteur compris) par l'adjonction à l'arrière de deux banquettes latérales. Dais et rideaux de côté.
- 3° Carrosserie " plateforme " composée d'un avant torpédo à deux places avec pare brise ; plateforme arrière (longueur 1 m. 43, largeur 1 m. 11) permettant toute adaptation ultérieure de carrosseries diverses. Peinture de protection grise vernissée. Ce type de carrosserie ne peut se monter que sur le châssis à longerons droits.

- CHASSIS à longerons droits, empattement long, sans carrosserie. **24.700 Frs.**
- CHASSIS à longerons droits, avec carrosserie camionnette, dais et rideaux de côté (y compris supplément pour banquettes amovibles permettant de transporter 8 personnes, conducteur compris) **28.700 »**

CHASSIS AVEC PROPULSEURS TYPE " TOUS TERRAINS " (suite)

CHASSIS à longerons droits, avec carrosserie plateforme (2 places à l'avant) **26.700 Frs.**
 Supplément pour radiateur " type colonial " **1.000 »**

Supplément pour fourniture de skis pour roues avant avec leurs pièces de fixation. **1.000 Frs.**

CHASSIS AVEC PROPULSEURS TYPE " NEIGE "

CHASSIS à longerons relevés à l'arrière, empattement normal, avec skis pour roue avant, sans carrosserie. **25.700 Frs.**

CHASSIS à longerons relevés avec carrosserie camionnette (y compris supplément pour sièges amovibles permettant de transporter 4 personnes, conducteur compris). . . **28.700 Frs.**

CHENILLES DE RECHANGE

(prix sujets à modifications suivant le cours du caoutchouc).

Modèle " TOUS TERRAINS " . . . pièce **1.000 Frs.**

Modèle " NEIGE " pièce **1.200 Frs**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & DE GARANTIE



LES prix du tarif sont nets. Ils s'entendent pour marchandise prise aux usines André CITROËN, 134, quai de Javel, à Paris; les frais d'emballage et d'expédition sont à la charge de l'acheteur. Les voitures sont payables au comptant, au moment de la livraison à l'usine, sous déduction de l'acompte versé.

Les tarifs ne peuvent jamais être considérés comme une offre ferme des modèles qui y sont désignés. Seul le bon de commande qui fait mention de nos conditions particulières peut constituer un engagement de notre part.

Le constructeur garantit ses véhicules pendant un délai de six mois à partir de la date de la facture, contre tout vice de matière ou défaut de construction. Cette garantie ne peut s'étendre aux accidents provenant d'un manque de soin, d'un oubli, de l'inexpérience, ou d'une surcharge même passagère. Dans tous les cas, la responsabilité du constructeur, même en cas d'accidents de personnes ou de choses ayant pu résulter de vices ou défauts de construction, est, de convention expresse, strictement limitée à l'échange gratuit des pièces reconnues défectueuses par le Service Technique de ses Usines, à l'exclusion formelle de tous autres dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit.

Les pièces, dont le remplacement gratuit est demandé devront être expédiées franco, pour examen préalable. L'échange ne pourra donner lieu à aucune indemnité ni participation quelconque du constructeur dans la main-d'œuvre nécessitée par le démontage et le remontage. Cette garantie ne s'applique pas aux pneumatiques et autres articles manufacturés en dehors des usines CITROËN, tout recours devant être adressé directement aux fabricants.

M. André CITROËN se réserve d'apporter à ses châssis carrosseries et accessoires, toute modification qu'il considérera comme un perfectionnement ou un changement désirable.

Par contre, les nécessités de la fabrication en grande série ne permettent pas d'accepter des modifications aux types catalogués, ni le montage, dans nos ateliers, d'accessoires non spécifiés au tarif.

Le Tribunal de Commerce de la Seine sera seul compétent en cas de contestation entre M. André CITROËN et les acheteurs lui ayant passé commande directement. Toutes dispositions, telles que acceptations de règlement ou expéditions contre remboursement, n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.



ANDRÉ CITROËN — Département Kégresse, 53, Rue Balard — PARIS (XV)